

**SEANCE DU
29 SEPTEMBRE 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-deux du mois de Septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mmes JACQUES, MOISAN, MM. CHANINET, MARTINET, MULLER, PONCET REYMOND, TETAZ

Excusés: MM. DULLIN, NIEMAZ

Pouvoir : M. DULLIN à M. CASTIN

Secrétaire de séance : M. PONCET

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 Juin 2022 à l'unanimité

I- Comptes rendus de réunions

- Travaux à Apprenin : les études nécessaires aux travaux doivent être rendues fin octobre. Les consultations des entreprises se feront à la fin de l'année.
- Réhabilitation de la fruitière : les études (étude de sol, plan topographique et bornage, étude structure) sont en cours et doivent être rendues fin octobre. A partir de ces éléments le maître d'œuvre pourra faire une proposition d'extension qui servira à abriter le gros matériel (tracteur et ses outils).

II – Boise

- Rétrocession des parcelles Lagoutte : M. le Maire indique que les consorts Lagoutte souhaitent rétrocéder à la commune des petites parcelles situées le long de la RD41. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- Enquête publique pour l'aliénation partielle du chemin rural « la côte droite » : M. le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 06/12/2021 au 20/12/2021 et qu'aucune opposition n'a été formulée. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve. Le Conseil Municipal approuve les résultats de l'enquête et confirme l'aliénation partielle du chemin rural « la côte droite » (devant l'ancienne fruitière).

III – Rapports SPANC et Trimax

M. le Maire indique que lors de sa séance du 23 juin dernier, l'assemblée délibérante de la communauté de communes Bugey-Sud a adopté :

- Le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers,
Le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

Ces rapports doivent désormais être portés à la connaissance des conseillers municipaux en séance publique. Le Conseil Municipal valide ces rapports à l'unanimité.

IV- Sapeurs-Pompiers

- Conseiller municipal correspondant incendie et secours : M. le Maire indique qu'il convient de désigner un conseiller municipal qui aura pour missions, sous l'autorité du Maire, d'informer et de sensibiliser les habitants sur les services du SDIS. Il sera également l'interlocuteur des services de l'Etat et du SDIS sur les sujets relatifs à la sécurité des ERP. Le Conseil Municipal désigne M. Cédric Chaninet.
- Avis sur le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie : M. le Maire indique que ce schéma a été validé par le SDIS mais avec quelques observations, notamment l'amélioration de la défense incendie pour les exploitations agricoles. Un courrier a été fait aux 2 exploitants agricoles de la commune pour les informer. Le Conseil Municipal valide ce schéma à l'unanimité.

- Convention de mise à disposition d'oxygène médicinal : M. le Maire indique que le CPINI de St Germain les Paroisses dispose d'une bouteille d'oxygène médicinal mise à disposition par le SDIS de l'Ain. Il convient de renouveler cette convention. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

V – Lac de Chailloux

M. le Maire rappelle que les Communes de Contrevoz et St Germain les Paroisses sont propriétaires du Lac de Chailloux. M. le Maire propose de louer à titre gratuit pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement et ensuite d'année en année, le droit de pêche au Lac de Chailloux à l'Association des Amis du Lac de Chailloux représentée par M. Johann Jance, Président, sous respect des conditions suivantes :

- que le lac soit entretenu et repeuplé si nécessaire, afin de garder un bon équilibre halieutique,
- que la moitié des membres du bureau soit des représentants de la Commune de Contrevoz et l'autre moitié des représentants de la Commune de St Germain les Paroisses,
- que le droit de pêche (sur le bord et à la ligne) des habitants des 2 communes soit autorisé, sous condition de détenir une carte de pêche délivrée après acquittement d'une cotisation annuelle ou journalière à l'association des Amis du Lac de Chailloux ; l'association se réservant le droit de vendre des cartes de pêche à des pêcheurs ne résidant pas sur une des 2 communes.

Le Conseil Municipal approuve ce bail à l'unanimité.

VI- Comptabilité

- Virement de crédit : M. le Maire indique qu'il convient de régulariser une erreur d'imputation comptable. Pour cela il faut ouvrir des crédits aux comptes 2151 et 4582 d'un montant de 1 875 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.
- Mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 01/01/2023 : M. le Maire indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, toutes les collectivités locales devront appliquer la nomenclature M 57. La commune de St Germain les paroisses a été sélectionnée pour tester cette nomenclature dès le 1^{er} janvier 2023. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

VIII – Questions diverses

- Fibre optique : elle est désormais en service à Essieu et devrait l'être à Brognin d'ici la fin de l'année (1 seul poteau sera installé).
- Arrêté municipal sécheresse : M. le Maire indique que l'arrêté « « sécheresse » affiché à Cessieu a été modifié par des particuliers qui se sont permis d'écrire dessus. M. le Maire portera plainte si cela se reproduit.
- Projet de territoire de la CCBS : il vient d'être validé. C'est une feuille de route sur les 10 ans à venir avec 3 grands projets : redynamiser le territoire ; préserver les ressources et la qualité de vie ; organiser et coordonner l'action publique.
- Centre aquatique Bugey Sud: M. le Maire confirme que le projet de centre aquatique porté par la CCBS a été arrêté car l'estimation était de 12 millions d'euros mais après la consultation des entreprises, le montant du projet s'élevait au minimum à 18 millions d'euros. La piscine existante sera réhabilitée.
- Adhésion au service de secrétariat de mairie itinérant de la CCBS : ce service aura pour mission d'assurer le besoin de remplacements d'agents absents, surcharge de travail, renfort dans l'attente d'un recrutement... Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette adhésion.
- Suite à la signature d'une convention avec le conservatoire de musique de Belley, ce dernier va intervenir 6 fois à l'école en cette fin d'année 2022.
- Projet de réaliser un sentier piéton de Meyrieu à Brognin en passant par Cessieu. Ce projet permettrait notamment de sécuriser l'accès à l'abri bus de Brognin pour les enfants de Cessieu
- M. Martinet indique que le local de pneus est toujours en activité à Essieu. M. le Maire indique que l'huissier qui a été missionné n'est jamais intervenu. Un avocat va être missionné pour faire cesser cette activité.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Régis CASTIN

